

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22 DU 25 MARS 2019</p>
--

Convocation : 25 mars 2019.

Présents : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, Jean-Pierre DUREUIL, Patrice DEVELAY, André FLETY, Egbert STAP, Lucien LIEBAUT, Valérie JOSEPH, Jean-Luc SAUSSOL.

1. Compte-rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu de la réunion du 29 novembre est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

Depuis la dernière réunion de conseil, une décision a été prise par le Maire : location du logement situé au n° 3, impasse du Petit Champ (T4) à M. Adrien LESCENE et Mme Mélanie GUERBERT.

3. Comptes de gestion et Comptes administratifs 2018

Les comptes de gestion ainsi que les comptes administratifs de l'année 2018 sont présentés au Conseil Municipal :

- Commune :
 - Section de fonctionnement :
 - Recettes : 315 537.97 €
 - Dépenses : 304 535.38 €
 - Excédent : **11 002.59 €**
 - Excédent antérieur : 91 324.02 €
 - Résultat final de la section de fonctionnement : **102 326.61 €**
 - Section d'investissement :
 - Recettes : 16 457.64 €
 - Dépenses : 34 199.26 €
 - Déficit : **17 741.62 €**
 - Excédent antérieur : 835.71 €
 - Résultat final de la section d'investissement : - **16 905.91 €**
 - L'excédent global est donc de : **85 420.70 €**

- Roseraie :
 - Section de fonctionnement :
 - Recettes : 37 544.33 €
 - Dépenses : 5 390.10 €
 - Excédent : **32 154.23 €**
 - Il n'y a pas eu d'opérations en investissement.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de la commune et de la roseraie sont approuvés à l'unanimité.

4. Transformation du Contrat de secrétaire de mairie en poste d'adjoint administratif

Mme Jacqueline ROULLOT fait valoir ses droits à la retraite au 01 juin 2019. Elle sera remplacée par Mme Marie-France MONTCHARMONT à raison de 32h00 par semaine, dont 28 heures en secrétariat de mairie et 4 heures pour le ménage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de supprimer l'emploi de rédacteur principal 1^e classe au 1^{er} juin
- de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2019.

5. Taux d'impositions 2019

Conformément à l'engagement pris à la signature du pacte financier et de solidarité avec la CCGAM, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition 2018 pour l'année 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 10.64 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.47 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42.14 %

6. Subventions à allouer en 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes en 2019 :

- Association Cœur et Santé : 50.00 €
- Coopérative Scolaire : 700.00 €
- CIFA de Mercurey : 30.00 €
- Club d'animation : il gère la buvette pour la fête de la Roseraie, la subvention sera en fonction du bénéfice réalisé.

7. Investissements 2019

En 2019, les investissements envisagés sont les suivants :

- Achat de 5 tables pour la salle verte.
- Contrat de services Berger-Levrault Echanges Sécurisés pour la dématérialisation : transfert de documents à la sous-préfecture.
- Ecole : achat de parquet pour la classe de Mme Aubert, les travaux seront effectués par Jean-Claude Lavesvre, André Fléty et Michel Mangematin.
- Des problèmes d'humidité persistent dans le logement T3 au RDC, Impasse du petit champ, des travaux sont prévus.
- Remplacement des rideaux de la salle verte.

Les investissements envisagés pour la roseraie sont les suivants :

- Achat d'une tondeuse.
- Achat de grilles pour les exposants utilisées lors de la fête et de l'exposition peinture.

8. Roseraie :

a. Fête

En 2019, la 20^{ème} fête se déroulera les 18 et 19 mai 2019, en raison des élections européennes qui vont se dérouler sur le même site, le 26 mai 2019.

b. Tarifs

- . Entrées fête : 2.50 €
- . Repas fête : 12.00 €
- . Emplacement exposants fête : 40.00 €

. Emplacement Buvette fête : 2.500.00 €

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

9. Budgets primitifs 2019

L'assemblée prend connaissance du budget principal présenté par le Maire :

. Section de fonctionnement :

. Recettes : 375 440 €

. Dépenses : 375 440 €

. Section d'investissement :

. Recettes : 70 246 €

. Dépenses : 70 246 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

L'assemblée prend également connaissance du budget annexe Roseraie présenté par le Maire :

. Section de fonctionnement :

. Recettes : 30 700 €

. Dépenses : 30 700 €

. Section d'investissement :

. Recettes : 9 000 €

. Dépenses : 9 000 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

10. Gestion de l'eau

La CCGAM envisage de prendre la compétence Eau et Assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis défavorable au transfert de cette compétence à la CCGAM, par 9 voix contre et une abstention.

11. Licence IV

Afin de prolonger la validation de la licence IV, il est nécessaire d'ouvrir le café éphémère au minimum tous les trois ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir le café au mois d'août de cette année ; ceci évitera d'effectuer les formalités d'ouverture l'année des élections municipales.

12. Questions diverses

- Mr Gaudry Lucien, notre porte-drapeau pendant 26 ans, passe la main. Nous lui présentons notre sincère gratitude et profonde reconnaissance pour avoir honoré pendant toutes ces années par sa présence, le déroulement des différentes cérémonies.
- C'est Mr Mangematin Maurice qui prend le relais, et nous le remercions.
- Mr Liébaut nous signale le refoulement des eaux usées vers sa propriété.
- Mr Bidaut signale qu'il a un problème avec le nom de rue St-Agnan ainsi qu'avec son numéro d'habitation. Nous l'informons que la mairie a effectué les démarches nécessaires.
- Il évoque également qu'une partie du fossé situé dans le chemin face à l'ancien café du bourg serait à nettoyer.

La séance est levée à 21H45

Nouveaux horaires d'ouverture à partir du 1^{er} mai 2019 :

Lundi : 15h00 18h00

Mercredi : 9h00 12h00

Vendredi : 15h00 18h00

Téléphone : 03.85.54.10.69

Email : mairie.lacelleenmorvan@wanadoo.fr

Allo Allo ici le Club Saint Merry !

Juste quelques mots, quelques lignes, pour vous tenir au courant de notre voyage annuel, lequel se déroulera (sauf modification de dernière heure) le jeudi 27 juin 2019.

Cette année, pour des raisons tarifaires, il est devenu impossible, sauf à augmenter le prix de la participation, de réaliser un voyage comme à l'ordinaire. Adieu donc les Besançon, Guédelon, Moulins, la Bresse... Je vous convie modestement cette année à une balade dans le Morvan.

Quelques points précis : la saboterie du Gouloux, une balade en bateau sur le lac des Settons, un repas gastronomique bourguignon et une visite du musée des nourrices à Alligny, complétée par une halte commentée à la pisciculture de cette même commune.

Je suis en train de préparer les aspects techniques du voyage, tels que les horaires, les contenus et évidemment le prix.

Peut-être sera-ce l'occasion de découvrir des aspects du Morvan que l'on croyait connaître. Je vous ferai parvenir une invitation courant mai pour vous inscrire à ce voyage. Mais si vous êtes déjà décidé, joignez-moi au 03 85 54 12 05 ou bien venez en parler à la réunion du club le jeudi 18 avril à partir de 14 h au champ Rosé.

Merci et à bientôt
Michel Nicolas